

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
5 mars 2012
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-sixième session
Point 38 de l'ordre du jour
La situation en Afghanistan

Conseil de sécurité
Soixante-septième année

**La situation en Afghanistan et ses conséquences
pour la paix et la sécurité internationales****Rapport du Secrétaire général****I. Introduction**

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 66/13 de l'Assemblée générale et de la résolution 1974 (2011) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil m'a prié de lui présenter tous les trois mois un rapport sur l'évolution de la situation en Afghanistan.

2. Le rapport fait le point des activités menées par les Nations Unies en Afghanistan, notamment dans les domaines de l'action humanitaire, du développement et des droits de l'homme, depuis mon rapport précédent (A/66/604-S/2011/772) daté du 13 décembre 2011, et présente une synthèse des faits importants survenus au niveau politique et sur le plan de la sécurité, ainsi que des informations sur les événements régionaux et internationaux en rapport avec l'Afghanistan. La section IX du rapport (Observations) traite de l'examen approfondi des activités de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et de l'appui que des organismes des Nations Unies apportent à l'Afghanistan auquel le Conseil de sécurité m'a prié de procéder dans sa résolution 1974 (2011). L'annexe comporte une évaluation des progrès accomplis depuis mon rapport du 9 mars 2011 (A/65/783-S/2011/120) par rapport aux objectifs et critères fixés, comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution 1868 (2009).

* Nouveau tirage pour raisons techniques le 15 mars 2012.



II. Faits nouveaux

A. Évolution de la situation politique

3. Tout au long de la période qui a suivi la Conférence de Bonn du 5 décembre 2011, le débat politique en Afghanistan a été dominé par la question de savoir quelle était la meilleure façon d'appréhender un éventuel processus de paix. Dans le pays comme à l'extérieur, les échanges ont été de plus en plus axés sur ce qu'il fallait faire pour raviver les efforts en évitant les blocages et l'éparpillement qui ont marqué les tentatives précédentes. Plus précisément, le débat a surtout porté sur la question de la création d'un bureau des Taliban en vue de faciliter le dialogue et de son implantation, éventuellement au Qatar.

4. Le Président de la République, M. Karzaï, et d'éminentes personnalités du pays, réunis le 15 décembre, sont convenus de la nécessité d'un dispositif permettant à l'opposition armée de s'exprimer et ont souligné que le processus de paix devait, en tout état de cause, être l'affaire des seuls Afghans. Ils ont appuyé les propositions relatives à la création d'un bureau des Taliban, en indiquant toutefois leur préférence pour son installation en Afghanistan, en Arabie Saoudite ou en Turquie. Le 20 décembre 2011, le Gouvernement afghan a diffusé aux missions diplomatiques une déclaration en 11 points dans laquelle il énonce les conditions du dialogue et souligne qu'il importe de ne pas ruiner les efforts des 10 dernières années.

5. Le 3 janvier 2012, il a été annoncé dans une déclaration attribuée aux Taliban que ceux-ci étaient prêts à établir un bureau politique pour « s'entendre avec d'autres nations »; il était également fait mention dans cette déclaration d'un « premier accord avec le Qatar et d'autres parties intéressées ». Le 21 janvier, dans un discours devant les deux chambres de l'Assemblée nationale, le Président Karzaï a demandé aux Afghans qui combattent le Gouvernement de déposer les armes. Il s'est déclaré favorable à l'implantation du bureau des Taliban au Qatar, précisant qu'il entendait ainsi couper court à tout prétexte qui pourrait être invoqué pour prolonger la guerre. Il a rappelé une nouvelle fois qu'il incombait au Gouvernement de conduire le processus de paix et annoncé qu'il avait rencontré récemment une délégation du parti Hezb-e Islami, dirigé par Gulbuddin Hekmatyar avec lequel il espérait poursuivre les échanges. Le 15 février, le Président Karzaï a confirmé aux médias que son gouvernement avait engagé des pourparlers avec les Taliban – ce qui a été réfuté dans une déclaration attribuable aux Taliban – et le 21 février, il a approuvé l'ouverture d'un bureau des Taliban au Qatar, en affirmant que le processus de paix constituait la première des priorités de son gouvernement.

6. Le 17 février, le troisième sommet trilatéral entre le Président Karzaï, le Président Ahmadinejad et le Président Zardari a eu lieu à Islamabad. Dans la déclaration conjointe publiée à l'issue de cette réunion, l'accent était mis sur l'entier appui de la République islamique d'Iran et du Pakistan en faveur d'un processus de paix ouvert à tous, dirigé par les Afghans et contrôlé par les Afghans.

7. Les progrès se sont poursuivis en ce qui concerne la mise en œuvre du Programme afghan pour la paix et la réintégration avec l'appui technique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). D'après les informations dont on dispose, les comités provinciaux pour la paix et les autorités locales ont intensifié leur campagne de mobilisation après la Loya Jirga

traditionnelle tenue en novembre 2011, contribuant ainsi à relancer la dynamique. D'après le secrétariat commun du Programme, à la mi-février, 4 015 ex-combattants étaient inscrits en bonne et due forme à ce dernier. Des discussions auraient également été engagées avec les représentants de groupes armés qui, d'après ce que l'on sait, compteraient 825 combattants supplémentaires et qui se sont dits intéressés par le processus de réconciliation auquel ils ne participaient cependant pas encore. Le secrétariat commun a en outre fait savoir que des démarches non officielles avaient été entreprises auprès de groupes qui n'étaient pas prêts à intégrer le Programme pour les convaincre de cesser le combat. Il est particulièrement intéressant de noter la réintégration des premiers groupes des provinces de Kaboul et Zaboul, ainsi que de groupes importants des provinces de Badghis, Baghlan et Kandahar. Il ressort des premières évaluations que la sécurité s'est améliorée dans certaines zones où la réintégration a été forte, même si l'on continue de se demander non sans inquiétude si certains groupes acceptés dans le Programme remplissaient bien les conditions d'admission.

8. Le 19 décembre 2011, les cinq membres de la Commission électorale indépendante nommés par le Président Karzaï ont prêté serment. Les mandats de Momina Yari et de Muhammad Gurziwani ont été renouvelés et trois nouveaux commissaires ont été désignés : Dastagir Azad, ancien Gouverneur de la province de Nimroz; Hashem Folad, ancien représentant de la province de Nangarhar au Parlement; et Rida Azimi, ancienne sénatrice de la province de Parwan. Les mandats du Président de la Commission, Fazal Manawi, et de Abdul Pashaye courent jusqu'au début 2013. Le fait que seul le Président soit habilité à nommer les commissaires a alimenté les craintes de certains groupes d'opposition concernant l'impartialité de la Commission lors des prochains scrutins. En décembre également, la Commission et le PNUD ont arrêté la deuxième phase d'un projet biennal d'assistance électorale (ELECT II) axé sur la poursuite du renforcement des capacités et la consolidation de la Commission.

9. Dans son discours d'ouverture de la seizième session de l'Assemblée nationale, le 21 janvier 2012, le Président Karzaï a donné un aperçu des réalisations de son gouvernement au cours de l'année écoulée, en insistant sur les progrès réalisés dans les domaines de l'éducation et de la santé. Il a rendu hommage aux deux membres du Parlement tués en 2011, Hachim Watanwal (province d'Oruzgan) et Mutaleb Bek (province de Takhar), ainsi qu'à 47 autres Afghans, hauts fonctionnaires ou notables locaux, victimes de violences au cours de la même période. Le Président a souligné à quel point il importait que les Afghans prennent eux-mêmes leur destin en main dans le cadre de l'État unitaire consacré par la Constitution de 2004, déclarant que le pays n'était pas un laboratoire politique pour les étrangers. Il a demandé aux membres de l'Assemblée une coopération constructive et réaffirmé que les grandes orientations de la politique gouvernementale et les nominations ministérielles seraient, d'ici peu, soumises à leur approbation. Prochainement, les deux chambres de l'Assemblée auraient notamment pour tâche d'adopter le budget – qui a été présenté à la chambre haute (Meshrano Jirga) le 5 février – et d'examiner les lois en souffrance devant plusieurs commissions parlementaires.

10. Le 22 décembre 2011, 10 partis politiques se sont réunis à Kaboul pour lancer la Coalition nationale afghane dirigée par Abdullah Abdullah, figure de l'opposition et ancien candidat à l'élection présidentielle. La constitution de grandes plateformes politiques contribue à la parlementarisation de la vie politique et à la décentralisation. L'autre grande force d'opposition, le Front national de

l'Afghanistan dirigé par Zia Massoud, est également favorable à une évolution de la gouvernance en ce sens. Le débat controversé sur cette question, qui recoupe souvent les clivages ethniques, remonte au temps de la Loya Jirga constitutionnelle de 2004, laquelle s'est prononcée en faveur d'un État centralisé. Les revendications récentes en faveur d'une plus grande autonomisation au niveau infranational ont attisé le débat public.

B. La situation en matière de sécurité

11. L'ONU a continué d'exercer un suivi des incidents pouvant entraver les activités, la mobilité et la sécurité des acteurs civils dans le pays, notamment ceux qui ont une incidence sur les activités et les programmes qu'elle a prescrits. Les incidents sur le plan de la sécurité ont diminué en décembre 2011 (1 296) et janvier 2012 (1 286) par rapport non seulement aux deux mois précédents mais aussi à la même période de l'année précédente (1 581 en décembre 2010 et 1 636 en janvier 2011). Cette baisse s'explique par de multiples facteurs, notamment le caractère saisonnier des hostilités (la rigueur de l'hiver gênant sans doute considérablement les mouvements insurrectionnels), mais aussi le coup porté à l'activité des insurgés dont les réseaux ont été visés par les opérations militaires afghanes et internationales tout au long de l'été et de l'automne, en particulier dans le sud. Au cours de la période considérée, près de 60 % des incidents ont pris la forme d'affrontements armés et d'attentats perpétrés au moyen d'engins explosifs improvisés. Les activités militaires sont restées concentrées dans les provinces du sud-est et celles de Kounar et Nangarhar dans l'est du pays.

12. Des éléments hostiles au Gouvernement ont commis 9 attentats-suicides en décembre 2011 et 12 en janvier 2012, dont 2 de nature complexe. La campagne d'intimidation s'est poursuivie avec l'assassinat ciblé de hauts représentants du Gouvernement, de membres des forces de sécurité, de responsables politiques locaux influents et de chefs religieux. Un regain de violence a été observé dans les provinces du sud, où se sont produits à peu près la moitié des incidents. Les meurtres n'ont pas tous un rapport direct avec l'insurrection, car les luttes de pouvoir locales sont aussi sources de violence et aggravent encore le climat de peur et de méfiance.

13. Les grandes manifestations qui ont suivi la destruction regrettable par le feu d'exemplaires du Coran à la base aérienne de Bagram dans la province de Parwan le 21 février rappellent les protestations du printemps de 2011, notamment une au cours de laquelle 3 membres du personnel des Nations Unies et 4 gardes recrutés sur le plan international de même que 5 civils afghans ont été tués à Mazar-e-Sharif. Au 23 février, au moins neuf civils avaient été tués à la suite de ce dernier incident.

14. Dans l'ensemble, la deuxième phase de la transition s'est déroulée comme prévu. Le Gouvernement et la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) sous commandement de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) se sont entendus sur les plans de mise en œuvre de la transition concernant les 18 secteurs de la phase II – plans qui tracent la voie à suivre en matière de sécurité, de communication stratégique, de gouvernance et de développement – et sur l'évolution des équipes de reconstruction de province. Le Ministère des finances met actuellement au point des dispositifs d'appui à la transition à l'échelon des

provinces en vue de l'exécution des programmes prioritaires nationaux dans les différents secteurs géographiques.

15. La MANUA poursuit sa collaboration avec les comités provinciaux pour le développement et les ministères afin de renforcer la coordination de la planification du développement des provinces et la cohésion entre le Gouvernement et la FIAS. À cet égard, un soutien logistique a notamment été apporté à la Commission gouvernementale de coordination de la transition pour ses travaux d'évaluation des progrès réalisés dans les zones en transition au moment de prendre des décisions sur la phase III. Les institutions, fonds et programmes des Nations Unies en Afghanistan ont commencé à dégager des corrélations et des perspectives d'harmonisation de leurs activités avec les priorités du Gouvernement.

16. Le 31 janvier 2012, le Ministère de l'intérieur a rendu publique l'enquête annuelle du PNUD sur l'image que le public a de la police pour 2011, dont ressortaient des tendances positives en ce qui concerne la confiance dans la police et la place réservée aux femmes dans le corps policier. On soulignait également dans cette enquête que la question de la corruption de la police, malgré une amélioration de l'image de cette dernière sous cet angle depuis un an, demeurait, comme celle de l'application du principe de responsabilité, un problème majeur. Les initiatives visant à améliorer la sécurité moyennant la mise en place d'une police de proximité ont donné lieu à une augmentation de l'effectif de la police locale afghane qui a été porté à environ 11 000 membres répartis sur 57 sites homologués. À la réunion du Conseil national de sécurité afghan tenue le 25 décembre 2011, le Ministre de l'intérieur a annoncé qu'une autre initiative relative à la sécurité locale, le Programme relatif aux infrastructures essentielles, serait suspendue le temps de décider de son avenir.

17. Les accords stratégiques bilatéraux que le Président Karzaï a signés au cours de la période considérée avec des membres de la communauté internationale ont scellé des partenariats à long terme, notamment dans les domaines économique et culturels, en sus de celui de l'assistance à la sécurité.

C. Coopération régionale

18. Au cours de la période considérée, dans le prolongement du processus lancé à la Conférence d'Istanbul pour l'Afghanistan tenue en novembre 2011 sur le thème « Sécurité et coopération au cœur de l'Asie », le dialogue et la coopération au plan politique se sont intensifiés entre l'Afghanistan et les pays de la région. Lors d'une réunion tenue le 5 février 2012 à Kaboul, le Gouvernement afghan a présenté aux ambassadeurs concernés un document de réflexion appelé à servir de « feuille de route » à la Conférence ministérielle de suivi qui, aux dernières nouvelles, devrait avoir lieu le 11 juin à Kaboul. Douze mesures de confiance (sur les 43 présentées à Istanbul) y sont mises en évidence, qui visent à étendre la coopération régionale dans trois grands domaines, à savoir, politique et sécurité, économie et questions éducatives, culturelles et juridiques.

19. Le 1^{er} février, la Ministre pakistanaise des affaires étrangères, Hina Rabbani Khar, et le Président Karzaï se sont entretenus à Kaboul; ils ont évoqué l'intensification de la coopération bilatérale sur diverses questions parmi lesquelles la sécurité, le développement et le commerce. Dans un communiqué commun, le Pakistan a réaffirmé son soutien sans réserve à l'Afghanistan et s'est rangé à l'avis

selon lequel il fallait absolument que les Afghans se saisissent du processus de réconciliation et en assument la direction si l'on voulait instaurer une paix durable.

20. Le 21 décembre 2011, une délégation de 24 parlementaires des deux chambres de l'Assemblée nationale afghane s'est rendue à Islamabad, où elle a rencontré le Premier Ministre pakistanais, Yusuf Gilani, des homologues du Parlement pakistanais et des représentants d'organisations de la société civile dans le cadre du Dialogue interparlementaire pakistano-afghan. Elle a recommandé d'améliorer la coordination en matière de lutte contre le terrorisme et de régler le problème du refuge offert aux terroristes. Par ailleurs, le 31 janvier 2012, un groupe de sénateurs afghans a également rencontré le Premier Ministre pakistanais à Islamabad, dans le cadre des visites organisées de part et d'autre de la frontière par les parlementaires des deux pays.

21. Lors du sommet trilatéral, les Présidents de l'Afghanistan, de la République islamique d'Iran et du Pakistan sont convenus de veiller à ce qu'aucune menace émanant du territoire national de l'un d'eux ne soit dirigée contre l'un des autres et de renforcer la coopération dans le domaine de la lutte contre les stupéfiants et sur le plan économique, notamment en ce qui concerne la facilitation des échanges et la réalisation de projets communs relatifs à l'infrastructure et à l'énergie.

22. Les relations bilatérales de l'Afghanistan avec les pays voisins se sont caractérisées par un renforcement constant de la coopération économique. Le 16 janvier, le Cabinet du Président Karzaï a indiqué que le Gouvernement avait accepté la demande du Pakistan concernant le passage sur le territoire afghan d'une ligne électrique raccordant l'Ouzbékistan au Pakistan. Selon le Vice-Ministre afghan chargé de l'eau et de l'énergie, Ghulam Faruq Qazizada, le tracé de la ligne et les conditions nécessaires pour permettre sa construction feront l'objet de négociations entre les équipes techniques du Pakistan et de l'Afghanistan.

23. Le 16 janvier également s'est tenue à Islamabad la huitième session de la Commission économique mixte afghano-pakistanaise, coprésidée par les Ministres des finances de l'Afghanistan, Omar Zakhiwal, et du Pakistan, Abdul Hafeez Shaikh. La Commission mixte a décidé d'établir un plan assorti de délais visant à renforcer la coopération bilatérale, notamment en ce qui concerne l'importation par le Pakistan, via l'Afghanistan, de gaz et de 1 000 mégawatts d'électricité (projet CASA-1000) des Républiques d'Asie centrale et l'établissement d'une liaison routière entre le Pakistan et le Tadjikistan via l'Afghanistan.

24. Des discussions bilatérales relatives à la coopération économique entre l'Afghanistan et le Turkménistan ont eu lieu le 26 janvier au Turkménistan, à l'occasion de la visite qu'a rendue le Président Karzaï à son homologue, le Président Berdimouhamedov. Elles ont essentiellement porté sur les mesures à prendre pour rendre pleinement opérationnel le gazoduc qui traverse l'Afghanistan de part en part pour relier le Turkménistan au Pakistan et à l'Inde, ainsi que sur la voie de chemin de fer afghano-turkmène et l'exportation par le Turkménistan d'électricité à l'Afghanistan.

25. Plusieurs exemples notables d'investissements étrangers d'origine régionale sont également à relever. Le 26 décembre 2011, lors d'une réunion à Téhéran entre le Ministre afghan du commerce et de l'industrie, Anwar ul-Haq Ahady et le Vice-Ministre iranien du pétrole, Ali Reza Zeighami, la République islamique d'Iran a accepté de fournir à l'Afghanistan jusqu'à un million de tonnes de produits

pétroliers par an. M. Ahady a aussi visité des installations portuaires du sud de la République islamique d'Iran par lesquelles les importations et exportations afghanes pourraient transiter. Le 28 décembre, l'Afghanistan a signé son premier gros contrat d'exploration pétrolière avec une entreprise chinoise en vue de l'exploitation de trois gisements situés dans les provinces septentrionales de Sari Pol et Faryab, d'une capacité estimée à au moins 87 millions de barils de pétrole, ce qui représente pour l'Afghanistan des revenus de 7 milliards de dollars des États-Unis sur les 25 prochaines années. Le 16 janvier 2012, un accord concernant la production d'un million de tonnes de ciment par an dans la province de Hérat pour un montant estimatif de 150 millions de dollars et le développement de la mine de charbon de Pahlawanan dans la même province a été conclu avec une société iranienne.

26. Avec l'appui du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et du PNUD, des représentants de l'Afghanistan, de la République islamique d'Iran et du Pakistan se sont réunis à Doubaï du 29 au 31 janvier pour examiner la stratégie quadripartite relative au sort des réfugiés afghans. Alors que le Pakistan et la République islamique d'Iran accueillent 3 millions de réfugiés, il ressort d'études récentes du HCR qu'une majorité de rapatriés (jusqu'à 60 %) vivent dans de plus mauvaises conditions en Afghanistan et doivent surmonter d'importantes difficultés pour y reconstruire leur vie. La stratégie, qui s'inscrit dans le droit fil des principes du Processus d'Istanbul sur la sécurité et la coopération régionales pour la paix et la stabilité en Afghanistan vise à favoriser les rapatriements volontaires grâce à des investissements locaux, à créer des moyens de subsistance et à aider les communautés d'accueil. Les trois gouvernements ont souscrit à la stratégie qui doit être officiellement lancée en Suisse au mois de mai. Les modalités de fonctionnement d'un fonds d'affectation spéciale multidonateurs ont également été examinées à la réunion de Doubaï.

III. Droits de l'homme

27. Le 4 février, la MANUA a publié son rapport annuel sur la protection des civils dans les conflits armés pour 2011, où il est indiqué que le nombre de pertes civiles a augmenté pour la cinquième année consécutive. Elle a recensé 3 021 morts parmi les civils, ce qui représente une hausse de 8 % par rapport à 2010, 77 % de ces décès étant imputables à des éléments hostiles au Gouvernement, soit 14 % de plus qu'en 2010. Les opérations menées par les forces loyalistes ont fait 410 victimes dans la population civile, soit 4 % de moins que l'année passée. Neuf pour cent des pertes civiles n'ont pu être attribuées à aucune des parties.

28. Dans une déclaration publiée sur un site Internet affilié aux Taliban, le rapport de la Mission pour 2011 a été taxé de partialité, au motif notamment que les chefs de police et les gouverneurs de province y étaient considérés comme des « civils » dans la partie traitant des assassinats ciblés d'agents de l'État. La déclaration contenait également une énumération de plusieurs incidents au cours desquels les forces loyalistes avaient tué des civils et dont les Taliban pensaient que la Mission n'avait pas tenu compte dans son rapport. Après vérification, cette dernière a été en mesure de confirmer que tous les incidents en question avaient été pris en considération. Les Taliban ont beau, dans leurs déclarations récentes, insister sans cesse davantage sur l'importance de limiter les pertes civiles, aucune réduction notable n'est à constater parmi celles qui leur sont directement imputables. Ils donneraient des gages crédibles de leur bonne volonté en renonçant aux mines

antipersonnel improvisées et aux attentats-suicides, qui frappent sans discrimination et touchent de manière disproportionnée les civils afghans.

29. La Mission a dénombré 383 morts et 820 blessés parmi les civils en décembre 2011 et janvier 2012, soit une hausse de 39 % par rapport à la même période en 2010-2011. Si le nombre de morts a baissé de 5 %, le nombre de blessés a lui augmenté de 77 %. Sur le total de ces pertes, 1 047 (87 %) ont été le fait d'éléments hostiles au Gouvernement et 54 (4 %) sont dues aux agissements des forces loyalistes. Les enfants ont représenté 15 % des victimes (53 tués et 123 blessés) pour les mois de décembre 2011 et janvier 2012, soit une hausse de 9 % par rapport à l'année précédente.

30. Les attentats-suicides commis par les éléments hostiles au Gouvernement ont été encore plus meurtriers en décembre et janvier. Quinze attaques de ce type ont eu pour effet d'accroître les pertes civiles, essentiellement dans le sud. Au total, elles ont fait 124 morts (32 % de l'ensemble des civils tués) et 442 blessés (54 % de l'ensemble des civils blessés), entraînant une hausse importante du nombre de personnes ayant péri ou subi des blessures lors d'attentats-suicides par rapport aux deux mêmes mois en 2010-2011. Les engins explosifs improvisés des éléments hostiles au Gouvernement ont coûté la vie à 111 civils en décembre et janvier, soit une diminution de 17 % par rapport à la même période en 2010-2011.

31. Les frappes aériennes, qui ont coûté la vie à 12 non-combattants, sont demeurées la principale cause de décès civils infligés par les forces loyalistes; le nombre des victimes a toutefois reculé de 37 % par rapport aux deux mêmes mois de l'année précédente. Les opérations controversées de fouilles nocturnes ont fait 13 victimes (9 morts et 4 blessés) parmi les civils, soit une baisse de 48 % par rapport à la même période l'an dernier. Les combats au sol ont fait 16 victimes (9 morts et 7 blessés) au cours de la période, ce qui représente une diminution de 70 % par rapport à l'année précédente.

32. La Mission, en collaboration avec les autres membres de l'équipe spéciale de surveillance et d'information, a poursuivi la mise en œuvre du mécanisme de surveillance et d'information concernant la situation des enfants en Afghanistan. Conformément aux dispositions du plan d'action signé en février 2011, le Gouvernement afghan a fait état de progrès dans la prévention du recrutement d'enfants et d'autres violations graves, notamment la promulgation de décrets, l'organisation d'une campagne de sensibilisation et le renforcement des capacités des forces de sécurité afghanes concernant les droits de l'enfant. Des mesures concrètes ont été prises dans les provinces occidentales de Herat et Ghor, notamment la création d'unités de protection de l'enfance au sein des services de recrutement de la police et de l'armée.

33. Le Gouvernement afghan et la FIAS ont pris des mesures afin d'appliquer les principales recommandations contenues dans le rapport que la Mission avait établi en octobre 2011 au sujet du traitement des prisonniers dans les centres de détention afghans. Après avoir suspendu les transferts de prisonniers vers 16 lieux de détention identifiés par la Mission comme des endroits où le recours à la torture était systématique, la Force a mis en œuvre un plan consistant à réaliser des inspections sur site et à dispenser des formations correctives aux enquêteurs de la Direction nationale de la sécurité et de la police nationale afghane opérant dans les 16 établissements incriminés. Une fois achevée la phase initiale de ce plan, le 15 février, la Force a annoncé qu'elle avait rendu leur agrément à huit de ces lieux

de détention et en avait autorisé quatre autres à reprendre leurs activités à titre temporaire dans l'attente d'une nouvelle inspection sur site. Les quatre lieux restants – dont les établissements de la Direction nationale de la sécurité à Kandahar et Kaboul – restent pour l'instant frappés d'interdiction. La Force a recommencé à transférer les prisonniers sous sa garde vers les huit lieux de détention pleinement agréés et prévoit d'instaurer un programme de suivi des détenus qu'elle transfère, de l'arrestation au procès, et de constituer à cet effet des équipes de formation et de suivi au sein de tous ses commandements régionaux. La Direction nationale de la sécurité a mis en place un service des droits de l'homme chargé d'enquêter sur les accusations de sévices et de torture et publié des instructions rappelant aux agents la responsabilité qui leur incombe de se conformer aux normes de conduite nationales et internationales. Pour sa part, la Mission est retournée dans 78 lieux de détention gérés par la Direction nationale de la sécurité, la police nationale afghane et la Direction centrale des prisons afin d'évaluer à nouveau le traitement réservé, depuis la publication de son rapport, aux personnes détenues pour des faits liés au conflit.

34. Un décret présidentiel de décembre 2011 qui confie au Ministère de l'intérieur la tutelle de la Direction centrale des prisons, qui relevait jusqu'alors du Ministère de la justice, a pris effet le 10 janvier 2012. Le Ministère de l'intérieur a affirmé son attachement à l'indépendance de la Direction en son sein et sa volonté à cet effet de veiller à ce que les activités de police et de répression soient menées de façon distincte. La Mission assure le suivi de la situation pour s'assurer que cette séparation des rôles est bien comprise et respectée, en particulier au niveau local.

35. Les mandats respectifs des neuf membres de la Commission indépendante des droits de l'homme d'Afghanistan ont expiré le 16 décembre 2011. Le Président Karzaï a reconduit six commissaires dans leurs fonctions et les trois autres postes restent à pourvoir. Les organisations de la société civile afghane se sont déclarées préoccupées par l'opacité de la procédure et le risque de voir des nominations inadéquates compromettre l'efficacité de la Commission. La Haut-Commissaire aux droits de l'homme, Navi Pillay, et la Mission se sont félicitées du dialogue qui s'est ensuivi entre le Gouvernement et la société civile au sujet de la procédure de nomination, soulignant qu'il convenait de désigner des commissaires dûment qualifiés qui représentent les divers groupes sociaux, y compris les femmes et les minorités, à la faveur de consultations dignes de ce nom, transparentes et ouvertes, conformément aux normes nationales et internationales.

36. La Mission a poursuivi sa collaboration avec la Commission et les organisations de la société civile en vue d'assurer le suivi et la promotion des activités de défense des droits des femmes. Du 18 au 20 décembre 2011, en corrélation avec la publication de son rapport de décembre 2011 intitulé « A Long Way To Go » (« Un long chemin à parcourir »), qui concernait l'application de la loi sur l'élimination de la violence contre les femmes, la Mission a organisé à l'intention des responsables de la police et du Gouvernement un colloque national d'experts sur les mariages forcés et les mariages d'enfant. Elle a également parrainé plusieurs programmes de renforcement des capacités dans les régions du sud-est, du centre et des plateaux du centre pour sensibiliser les collectivités locales à cette loi et créer des occasions d'aborder les questions liées aux droits des femmes avec les chefs religieux, les forces de l'ordre, les agents de l'État et les groupes de la société civile.

IV. Mise en œuvre du processus de Kaboul et cohérence de l'aide

37. Au cours de la période considérée, la communauté internationale et le Gouvernement afghan se sont efforcés de donner suite aux engagements pris à la Conférence de Bonn de décembre 2011 en ce qui concerne la responsabilité mutuelle et l'ordonnancement des programmes prioritaires nationaux. Leurs travaux ont notamment porté sur lesdits programmes et les initiatives se rapportant à la conduite des affaires publiques et à l'état de droit.

38. En décembre, le Comité de gestion du Fonds d'affectation spéciale pour la reconstruction de l'Afghanistan a approuvé un premier versement de 100 millions de dollars (sur un total de 350 millions de dollars) pour l'exécution du programme quinquennal de renforcement des capacités. Ce programme crée un mécanisme qui permet aux principaux ministères et services de l'État, en coordination avec le Ministère des finances et la Commission indépendante de la réforme administrative et de la fonction publique, d'élaborer des plans de renforcement des capacités pour améliorer l'exécution budgétaire, les modalités de fonctionnement et la prestation de service des ministères de tutelle chargés des programmes prioritaires nationaux. Il a pour but la nomination et la formation de 2 400 fonctionnaires à des emplois publics clefs.

39. Le 22 janvier, à la neuvième réunion du Comité de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, présidée par le Ministre des finances, le Comité a présenté un nouveau cadre de collaboration entre le Gouvernement et la communauté internationale, basé sur l'initiative New Deal for Engagement in Fragile States (« Nouvelle donne au profit des États fragiles ») adoptée lors du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement, qui s'est tenu à Busan (République de Corée) en décembre 2011. L'Afghanistan fait partie des pays qui ont été choisis en priorité pour appliquer cette approche, étant donné le changement de stratégie prévu qui consiste à sortir de la phase de stabilisation pour entrer dans une logique de coopération pour le développement à long terme. L'accent est mis sur des efforts de longue haleine et des démarches menées pas-à-pas en vue de promouvoir les principaux objectifs de consolidation de la paix et d'édification de l'État, tels que l'instauration d'un climat de légitimité et d'ouverture dans les domaines de la politique, de la sécurité et de la justice, l'établissement d'une assise économique solide et la création de revenus pour les services fournis de manière responsable.

40. La période considérée a vu s'approfondir le consensus au sein du Gouvernement et de la communauté internationale quant au fait que les réformes de la gouvernance qui mèneront à la croissance économique et à l'amélioration de la prestation de services sont cruciales pour la transition et l'exécution des programmes prioritaires nationaux. À cette fin, les préparatifs d'une série de manifestations visant à obtenir des résultats tangibles avant la conférence internationale de Tokyo sur l'Afghanistan en juillet 2012 ont été entamés. Une retraite interministérielle sur la gouvernance, qui doit se tenir à la mi-mars, sera l'occasion de définir un ensemble d'objectifs et d'indicateurs de référence; elle sera suivie par une réunion du Conseil commun de coordination et de suivi. Combinées, ces démarches sont de nature à favoriser la mobilisation en faveur d'un train de réformes visant à renforcer les fonctions essentielles du Gouvernement et à remédier à l'insuffisance prévue des financements.

V. Gouvernance et état de droit

41. Au cours de la période considérée, la Direction indépendante de la gouvernance locale, la Haute autorité de contrôle et la Commission indépendante de la réforme administrative et de la fonction publique ont tenu, avec l'appui de la Mission, une série de consultations officielles avec les donateurs en vue de parvenir à un consensus au sujet du soutien à apporter aux trois programmes prioritaires nationaux relatifs à la gouvernance : transparence et responsabilité, efficacité et efficience du Gouvernement, et gouvernance locale. Des priorités communes ont été recensées et seront soumises pour approbation au comité permanent sur la gouvernance avant que ne se réunisse le Conseil commun de coordination et de suivi. De même, les travaux visant à mettre la dernière main au programme prioritaire national sur le droit et la justice pour tous, de sorte qu'il puisse également être soumis à la prochaine réunion du Conseil commun, se sont poursuivis. Aidé par la MANUA, le Gouvernement afghan a par ailleurs constitué un ensemble de groupes thématiques voués à collaborer avec les institutions de l'État et les donateurs pour examiner les différents aspects du programme.

42. Le Comité de suivi et d'évaluation composé de membres du Gouvernement et de représentants de la communauté internationale a poursuivi ses efforts de lutte contre la corruption. En février, la deuxième d'une série de réunions du Groupe de travail sur la transparence et la responsabilité a été l'occasion d'une réflexion sur la hiérarchisation et la réalisation des 64 objectifs définis à l'appui de la lutte contre la corruption. Ceux-ci consistent notamment à améliorer le projet de loi anticorruption, à rationaliser l'administration du personnel afin de limiter les risques de corruption et à faire en sorte que les organisations internationales se dotent de mécanismes de contrôle interne et veillent à leur propre transparence.

43. Afin de faciliter l'exécution du Programme prioritaire national relatif à la gouvernance locale, la Mission s'est associée au Gouvernement pour mettre en place un nouveau forum trimestriel de coordination de la gouvernance locale, réunissant des représentants de la Commission indépendante de la réforme administrative et de la fonction publique et des Ministères des finances, de l'aménagement et du développement rural et de l'économie. Elle a continué d'œuvrer à la promotion d'une gouvernance locale responsable avec les institutions électives et non électives et les organisations de la société civile. Une conférence s'est tenue dans la province de Mazar-e Charif afin de sensibiliser la société civile à la politique de gouvernance locale de la Direction indépendante et pour promouvoir les échanges avec le Conseil provincial. De même, dans les provinces de Farah, Badghis et Ghor, la Mission a organisé, en coopération avec la Commission indépendante de la réforme administrative et de la fonction publique, un atelier de formation de quatre jours sur la réforme de l'administration publique auquel ont assisté plus de 160 fonctionnaires. Les participants s'y sont forgé des connaissances de travail sur la loi relative à la fonction publique, conformément aux politiques de la Commission concernant le thème choisi.

44. Sur une période de plusieurs semaines, en janvier et février, les 34 conseils provinciaux ont procédé aux élections de leurs bureaux respectifs (président, vice-président, secrétaire). Bien que n'y prenant pas une part active, la Mission a surveillé les scrutins dans les endroits où les pouvoirs locaux l'avaient priée de le faire. De manière générale, les élections se sont déroulées sans susciter de controverses, même s'il y a eu dans certaines circonscriptions des litiges autour de

l'interprétation d'un quorum, soulignant en cela qu'il importait que des règles claires, largement acceptées et comprises, soient édictées avant le vote. La Direction indépendante de la gouvernance locale et la Commission électorale indépendante travaillent actuellement au règlement de ces litiges.

45. La promulgation du Code de procédure pénale est considérée comme une priorité depuis la Conférence de Kaboul en 2010. Les projets de code et de loi concernant l'organisation et la juridiction du Bureau du Procureur général, de la loi anticorruption et de la loi relative à l'équipe spéciale de lutte contre les crimes graves ont été examinés lors d'un atelier animé par le Ministère de la justice, du 18 au 21 décembre 2011. Les représentants du Bureau du Procureur général, du Ministère de l'intérieur et de la Direction indépendante se sont attachés à réviser les projets de loi. Par la suite, le Ministère de la justice a présenté le projet de code de procédure pénale au Conseil des ministres en vue de son examen.

VI. Assistance humanitaire et aide au développement

46. Le Représentant spécial du Secrétaire général a dirigé les efforts visant à répondre aux demandes du Gouvernement qui souhaite que les organismes du système des Nations Unies présents en Afghanistan agissent avec plus de cohésion. Bien qu'il soit parfois nécessaire que les acteurs humanitaires et ceux du développement conservent leur propre identité pour des raisons tenant à l'exécution des programmes, tous les organismes, fonds et programmes du système des Nations Unies devraient travailler en synergie. Des solutions ont été trouvées grâce à l'appui d'un Groupe des Nations Unies pour le développement baptisé « Mission pour la cohésion des Nations Unies » et du PNUD. Lors du séminaire-retraite annuel de l'équipe de pays des Nations Unies, les 24 et 25 janvier, quatre domaines nécessitant une action immédiate en vue d'une meilleure intégration ont été identifiés, à savoir les programmes annuels de travail intégrés; le cadre budgétaire intégré; les communications et la sensibilisation; et les opérations. La programmation intégrée et les cadres budgétaires feront l'objet de plus amples débats. L'examen à mi-parcours du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et l'établissement d'un bilan commun de pays seront deux des actions internes entreprises en vue d'assurer une plus grande cohésion au cours de l'année à venir. En 2012, les priorités seront notamment l'alignement sur les programmes prioritaires nationaux et autres cadres d'action gouvernementaux, les fonds prévus au budget au titre de l'appui et le renforcement des capacités.

47. Durant la période considérée, le PNUD a entrepris un examen stratégique de son action en Afghanistan dont sont issues des recommandations visant à renforcer son rôle en tant que participant à la mission intégrée, afin qu'il puisse aider le Gouvernement afghan durant la période de transition et au-delà, notamment en créant une cellule politique appelée à conseiller le Gouvernement et les organismes du système des Nations Unies présents en Afghanistan. En outre, conformément aux engagements relatifs aux fonds prévus au budget au titre de l'appui, pris lors des conférences de Londres et de Kaboul en décembre 2011, le PNUD a signé une déclaration d'intention avec le Gouvernement afghan afin d'acheminer une part croissante de son aide par ce biais; il est prévu que 80 % de son aide soit fournie de cette manière.

48. L'examen à mi-parcours du programme de pays du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a été achevé le 24 janvier. Conduit en grande partie par le Gouvernement, il a donné lieu à de vastes consultations avec les communautés, les donateurs et les responsables au niveau central, dans les provinces et les districts. Le programme sera réorganisé et la part attribuée aux cinq domaines clefs ci-après sera revue : justice, vaccination systématique et éradication de la poliomyélite, nutrition, promotion de la scolarisation des filles et soins obstétricaux d'urgence. S'agissant de l'exécution, l'accent sera mis sur la planification, la programmation et la maîtrise des programmes par la population locale, les normes et les changements sociaux, les communications et l'amélioration du suivi et de l'évaluation. Parallèlement, un groupe de travail sur la santé maternelle et néonatale composé d'organismes du système des Nations Unies, dont l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Programme alimentaire mondial (PAM), coopère avec les ministères d'exécution afghans concernés afin d'intégrer les préoccupations relatives à cette question dans les programmes prioritaires nationaux non encore exécutés, et dans la mesure du possible, dans les plans d'exécution de ceux qui sont déjà validés. Du 20 au 23 janvier, un groupe d'experts de l'Organisation internationale du Travail (OIT) s'est rendu sur place et a fourni une aide technique à l'élaboration finale du programme prioritaire national visant à faciliter la création durable d'emplois décents, par la formation professionnelle et la mise en place d'une législation du travail en harmonie avec le marché. L'OIT continuera de fournir ses conseils sur l'établissement de passerelles entre ce programme et d'autres programmes prioritaires nationaux de première importance, en particulier ceux qui concernent l'agriculture et les infrastructures rurales.

49. Afin de contribuer à la réussite de la transition, l'ONU s'est donné comme priorités de renforcer les capacités institutionnelles et d'assurer la continuité de l'assistance humanitaire et de l'aide au développement. En décembre 2011, le Ministère de l'énergie et de l'eau a signé avec la FAO un accord portant sur un montant de 27,7 millions de dollars, prévoyant la fourniture d'une aide technique à la mise en œuvre d'un projet de remise en état et de développement du réseau d'irrigation. Le budget total du projet qui se déploiera sur six années s'élève à 148,7 millions de dollars, dont 97,8 millions proviennent d'une subvention de la Banque mondiale destinée à renforcer les capacités nationales en vue de traiter les causes profondes de la sécheresse. Le projet fait fond sur les activités et les moyens déjà mis en place dans le cadre de l'intervention d'urgence pour la remise en état du réseau d'irrigation. On escompte ainsi augmenter la productivité agricole au bénéfice d'environ 230 000 familles, construire deux ou trois barrages de petite capacité et réseaux d'irrigation dans le nord de l'Afghanistan et développer les réseaux et systèmes hydrométéorologiques gérés par le Ministère.

50. Les organismes humanitaires ont continué de répondre en priorité aux besoins nés des conflits et des catastrophes naturelles et de fournir une aide initiale aux déplacés et aux réfugiés rapatriés. Il s'agit également de privilégier la mobilisation en faveur d'un développement durable et équitable afin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

51. On estime qu'en décembre 2011 et en janvier 2012, le conflit a fait 19 300 déplacés, ce qui a encore aggravé la crise du déplacement de population en Afghanistan, portant le nombre total de déplacés en 2011 à près de 500 000, soit une

augmentation de 45 % du nombre de déplacés pour cause de conflit par rapport à l'année 2010.

52. L'association de facteurs tels que l'extrême vulnérabilité, des possibilités limitées d'hébergement et d'accès aux services de base et aux sources de revenus, et un hiver particulièrement rude a conduit, en janvier et février, à la mort tragique d'enfants vivant dans des implantations sauvages à Kaboul, dont les médias se sont fait l'écho. À l'heure actuelle, 45 implantations de ce type situées dans la capitale et alentour abritent plus de 30 000 personnes. Entre novembre 2011 et janvier 2012, la plupart n'ont été ravitaillées ni en produits alimentaires ni en combustible. On s'emploie à remédier à ces lacunes. L'extrême vulnérabilité de la population vivant dans ces implantations reflète les dures conditions de vie des déplacés afghans dans le pays, dont un grand nombre reste hors d'atteinte des organismes humanitaires. Pour que la crise du déplacement de population trouve des solutions durables, il est nécessaire que le Gouvernement et les acteurs du développement coordonnent leur action efficacement et sans délai, et apportent une réponse appropriée aux problèmes du développement rural, de l'urbanisme et du logement, ainsi qu'aux questions relatives aux droits de propriété.

VII. Lutte contre les stupéfiants

53. Durant la période considérée, l'accent a été mis sur le renforcement de la coopération régionale avec le lancement, en décembre 2011, du Programme régional de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime concernant l'Afghanistan et les pays voisins. Des ministres, des vice-ministres et des hauts représentants des Gouvernements afghan, iranien, kazakh, kirghize, pakistanais, turkmène et ouzbek ont assisté à la cérémonie, à Vienne. Le Programme régional constitue un cadre d'action stratégique pour l'UNODC et ses partenaires multilatéraux, qui donne la priorité à la lutte contre les stupéfiants et à l'établissement de l'état de droit afin de contrer efficacement le trafic de drogues et la criminalité organisée. Il comprendra des formations à l'intention des responsables chargés de la lutte contre les stupéfiants, des opérations conjointes, des saisies de drogue et des patrouilles aux frontières, ainsi que des activités propres à lutter contre la circulation illicite des capitaux d'un pays à l'autre.

54. Le 20 janvier, dans le cadre de ce Programme régional, des entretiens tripartites se sont déroulés à Douchanbé entre les services de lutte contre les stupéfiants de l'Afghanistan, du Kirghizistan et du Tadjikistan, dans le but de produire des efforts communs pour lutter contre les groupes criminels organisés, de partager les données en temps utile et de former des professionnels spécialisés. Il a été signé un protocole commun, qui prévoit la tenue de deux réunions annuelles des chefs des services de lutte contre les stupéfiants des trois pays. En outre, le premier atelier régional sur la stratégie de prévention et de lutte contre le trafic transfrontières de liquidités s'est tenu à Douchanbé du 25 au 27 janvier et a réuni les responsables des cellules d'enquête financière des huit pays suivants : Afghanistan, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Pakistan, République islamique d'Iran, Tadjikistan et Turkménistan.

55. Des représentants des dispositifs sous-régionaux existants de partage de l'information, du Centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale et de la cellule commune de planification de l'Initiative triangulaire se sont

réunis à Almaty (Kazakhstan) du 6 au 8 février. Sous les auspices du Programme régional susmentionné, les spécialistes chargés de la lutte contre les stupéfiants en Afghanistan, au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Ouzbékistan, au Pakistan, dans la République islamique d'Iran et au Turkménistan, ainsi que des observateurs internationaux, ont défini des actions concrètes qui mettent l'accent sur le contrôle des précurseurs pour appuyer les efforts d'interdiction en 2012.

56. Le 16 février, le Secrétaire général a assisté à la troisième Conférence ministérielle de l'Initiative du Pacte de Paris qui s'est tenue dans le cadre de l'action globale et concertée de la communauté internationale pour mettre fin au trafic d'opium et d'héroïne en provenance d'Afghanistan. Les ministres ont insisté sur la nécessité de réduire les cultures et la production ainsi que le trafic et l'abus de drogues pour aboutir à la création d'une vaste coalition internationale de lutte contre le trafic des opiacés. Ayant affirmé qu'ils partageaient une responsabilité commune et partagée, les partenaires de l'Initiative du Pacte de Paris ont adopté la Déclaration de Vienne qui énonce la volonté de la communauté internationale d'agir de manière globale et mesurée contre la menace représentée par les substances opiacées en provenance d'Afghanistan, et prend acte de la nécessité d'une action mondiale pour traiter à la fois les problèmes de la demande et de l'offre.

VIII. Appui à la Mission

57. À la section IX de sa résolution 66/247, l'Assemblée générale a approuvé les budgets des missions politiques spéciales, dont celui de la MANUA qui représente un montant de 241 millions de dollars (contre 270,7 millions en 2011). Aucun nouveau projet d'équipement d'envergure n'est prévu en 2012.

58. La MANUA a poursuivi ses efforts pour améliorer ses capacités et rendre ses opérations plus efficaces. À la fin de décembre 2011, les taux de vacance de postes étaient globalement de 19 % dans la catégorie du personnel recruté sur le plan international et de 9 % dans celle du personnel recruté sur le plan national. Le centre de formation maintient son partenariat avec les institutions locales et régionales pour le renforcement des capacités, 1 138 membres du personnel recruté sur le plan national et 304 membres du personnel recruté sur le plan international ayant bénéficié, en 2011, de formations visant à améliorer leurs prestations. La Mission continue de coordonner ses activités avec celles de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) dans le Bureau d'appui commun de Koweït.

59. L'application de la décision du Gouvernement afghan de remplacer la totalité des sociétés privées de sécurité par la Force afghane de protection civile d'ici à mars 2012 s'est heurtée à des difficultés juridiques et opérationnelles. L'ONU et les missions diplomatiques ont été informées que les dispositifs de sécurité du complexe des Nations Unies restaient en place en attendant que des éclaircissements soient apportés sur les futures dispositions en matière de sécurité. La MANUA a également pris acte de la décision du Gouvernement de retirer les barrières de sécurité sur les chaussées et les trottoirs de Kaboul. L'application de l'une ou l'autre de ces décisions sera inévitablement préjudiciable aux normes minimales de sécurité opérationnelle.

IX. Observations

60. Un calendrier ambitieux pour la transition à l'échéance de 2014 passe en revue tous les processus et toutes les politiques actuellement en jeu en Afghanistan. J'appuie pleinement l'idée défendue par le Gouvernement afghan que des progrès en matière de gouvernance, de développement et d'état de droit sont indispensables pour assurer une sécurité durable pendant la transition. Tous ces progrès sont intrinsèquement liés – confiance dans les institutions de l'État et prospérité accrue sont indispensables pour assurer et renforcer la stabilité – et adopter une approche globale pourrait créer un processus de paix garantissant les droits et correspondant aux aspirations de tous les Afghans. Aujourd'hui, toutefois, des trajectoires différentes se font jour.

61. La Conférence de Bonn de 2011 a donné l'assurance d'un partenariat solide entre l'Afghanistan et ses partenaires internationaux jusqu'en 2014 et pendant la décennie suivante. Les accords de partenariat stratégique bilatéraux récemment signés constituent une étape importante dans cette direction. Il s'agit maintenant de définir des objectifs clairs et tangibles afin d'assurer une planification rationnelle et de renforcer la confiance du public. L'imprévisibilité risque de conduire à la déstabilisation et à la méfiance, comme l'ont montré les réactions à divers commentaires parus dans les médias qui ont été interprétés comme indiquant une accélération du calendrier convenu du retrait des troupes internationales.

62. Le prochain sommet de l'OTAN qui se tiendra à Chicago en mai 2012 examinera la future configuration des institutions afghanes en matière de sécurité et le soutien dont elles auront besoin. Aux besoins mutuellement convenus devront correspondre des engagements financiers. On signale des améliorations en matière de sécurité dans certaines zones où la police locale afghane est active, mais il est aussi fait état de violations des droits de l'homme à l'égard de civils. Je suis d'accord avec le Gouvernement afghan pour penser que ces initiatives doivent comporter des directives claires en matière de responsabilité, de commandement et de contrôle les liant aux institutions et aux forces de sécurité nationales, à savoir l'Armée nationale afghane et la Police nationale afghane.

63. Des obstacles financiers sont à prévoir vu le climat économique international actuel. Conscient de ces difficultés, le Gouvernement s'est à nouveau engagé à mettre en œuvre des réformes pour renforcer ses fonctions essentielles et assurer un développement plus durable. Les engagements du processus de Kaboul et les programmes prioritaires nationaux demeurent d'actualité pour l'engagement international, soulignant la responsabilité mutuelle, l'appui budgétaire et une plus grande cohérence dans une gouvernance et un programme de développement de plus en plus dirigés par l'Afghanistan. D'ici à la Conférence de Tokyo sur l'Afghanistan qui aura lieu en juillet 2012, l'accent sera mis sur les 22 programmes prioritaires nationaux et sur leur exécution par étape ainsi que sur une meilleure prise en compte de la lutte contre les stupéfiants. Compte tenu de la précarité de la situation financière et d'éventuels soldes à financer, le Gouvernement a, à juste titre, mis l'accent sur la croissance économique comme priorité absolue. À l'occasion de ces débats, les Nations Unies demandent que le Gouvernement et les donateurs s'engagent à investir de manière continue dans les services sociaux de base et le développement humain indispensables à l'équité sociale et à la stabilité. Qui plus est, l'évolution des équipes de reconstruction en province suppose que l'on veille à

assurer une assistance suivie et que le transfert des fonctions au Gouvernement et aux institutions afghanes se fasse dans la transparence.

64. L'Afghanistan est un pays qui souffre de déficits et de carences de développement importants, exacerbés par un conflit de longue durée et des catastrophes naturelles récurrentes, notamment des sécheresses, des conditions hivernales extrêmes, des séismes et des inondations. Briser le cycle de la dépendance vis-à-vis de l'assistance humanitaire exige de se centrer sur la prévention de souffrances supplémentaires, tout en trouvant des solutions durables pour l'intégration du retour des réfugiés et pour trouver une solution au sort des personnes déplacées. Cela suppose que le Gouvernement et les acteurs du développement assurent une assistance de base coordonnée et efficace et veillent à ce que les questions relatives au développement rural, à la planification urbaine et au logement, ainsi qu'aux droits de propriété, soient traitées de manière adéquate.

65. Pour faire face à la situation humanitaire, mon Représentant spécial, par le biais du Représentant spécial adjoint/Coordonnateur résident/Coordonnateur de l'action humanitaire et de l'équipe de pays chargée de l'action humanitaire, continuera à travailler avec les autorités afghanes et les agents humanitaires pour améliorer l'accès aux personnes démunies et répondre à leurs besoins, ainsi que pour plaider auprès de toutes les parties pour qu'elles respectent les principes de l'action humanitaire.

66. La dynamique direction afghane, qui s'est efforcée de parvenir à un accord visant à instaurer un climat de confiance au niveau régional, conformément aux principes du Processus d'Istanbul, est la bienvenue. La conférence ministérielle de suivi prévue à Kaboul en juin 2012 fait l'objet d'efforts soutenus pour assurer une meilleure cohérence au sein des mécanismes régionaux existants. Une sécurité et une coopération régionales renforcées pourraient contribuer grandement à l'ensemble des efforts de stabilisation.

67. L'atmosphère cordiale qui a régné lors de l'ouverture de la seizième session de l'Assemblée nationale est à signaler; l'engagement pris publiquement par le Président Karzaï de présenter dans un avenir proche les grandes lignes de son gouvernement et sa soumission, le 25 février, de neuf candidats à des postes ministériels témoignent d'une reconnaissance encourageante des autorités constitutionnelles de différentes institutions étatiques. L'amélioration des relations entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif donne à penser que cette session de l'Assemblée nationale sera une session de fond, dotée d'un calendrier législatif dense et entraînant un réel changement dans la vie du peuple afghan.

68. Le débat national émergent sur les modalités et les résultats possibles d'un processus de paix dirigé par l'Afghanistan a été dans l'ensemble constructif, mais on s'est inquiété, dans tout l'éventail politique, de l'opacité des efforts dans ce domaine et du manque d'ouverture du processus. On s'est inquiété officiellement de ce qui est apparu comme une absence de consultation concernant l'ouverture possible d'un bureau taliban dans un pays tiers; et des organisations de la société civile craignent qu'un accord de paix ne compromette les résultats obtenus au cours des 10 dernières années. La poursuite des débats sur les futures fonctions et sur la direction du Haut Conseil sur la paix pourrait contribuer à assurer une plus large participation au processus de départ.

69. Les Nations Unies et nombre de partenaires internationaux de l'Afghanistan continuent à plaider en faveur d'un processus de paix associant toutes les parties, qui respecte les résultats obtenus au cours des décennies passées et qui conduise à une paix durable et à une unité nationale renforcée. Les droits de l'homme, y compris ceux des femmes et des enfants, et les obligations internationales ne doivent pas être considérés comme des obstacles, mais plutôt comme des éléments critiques du processus. À ce stade, une action efficace pour réduire le nombre de blessés et de victimes de violences parmi les civils de tous côtés contribuerait sans conteste à renforcer la paix.

70. Dans sa résolution 1974 (2011), le Conseil de sécurité m'a demandé de procéder à un examen approfondi des activités prescrites par le mandat de la MANUA et de l'appui que les organismes des Nations Unies apportent à l'Afghanistan dans le but de fournir au Conseil tous les éléments dont il aura besoin lorsqu'il examinera le mandat de la MANUA en mars 2012. Un examen a également été demandé dans une lettre émanant du Ministre des affaires étrangères afghan, Zalmay Rassoul, à qui j'ai répondu en déclarant que j'étais convaincu qu'un tel examen offrirait à l'Organisation l'occasion de rationaliser encore davantage et d'harmoniser les activités de la famille des Nations Unies en Afghanistan et de préciser le mandat de la MANUA et ses orientations, 10 ans après la création de la mission.

71. Compte tenu de la pleine reconnaissance de la souveraineté afghane et des progrès accomplis au cours des 10 dernières années, les bons offices et la sensibilisation politique à l'appui des processus dirigés par l'Afghanistan devraient constituer l'essence du mandat politique de la MANUA aux niveaux national et sous-national. Ce mandat devrait continuer à englober des initiatives visant à renforcer le consensus régional et la réconciliation et pourrait être étendu à d'autres processus politiques dirigés par l'Afghanistan, de manière à faciliter leur ouverture ainsi que celle des institutions afghanes. Les interlocuteurs afghans et d'autres ont également souligné qu'il convenait de poursuivre les efforts déjà déployés pour renforcer les institutions électorales afghanes et l'intégrité des processus électoraux à venir. Comme pour les autres processus dirigés par l'Afghanistan, la MANUA est prête à travailler, à la demande du Gouvernement afghan, au renforcement des institutions locales pour qu'elles s'acquittent pleinement de leur mission mandatée par la Constitution.

72. Alors même qu'elles constituent déjà une partie importante du travail de la MANUA et des Nations Unies, la protection, la promotion et l'application des droits de l'homme de tous les Afghans devraient occuper une place de plus en plus centrale dans le mandat de la Mission au cours de l'année à venir et au-delà, compte tenu notamment des problèmes actuels concernant la protection des civils, des préoccupations que suscitent les dispositions locales en matière de sécurité, de la probabilité de progrès en matière de droits économiques et sociaux à moyen et long terme et de la nécessité de protéger les intérêts et de répondre aux aspirations des hommes, des femmes et des enfants afghans dans le contexte d'un processus de paix.

73. Promouvoir un engagement international cohérent de la société civile en faveur du programme de développement et des autres programmes du Gouvernement afghan demeure une priorité pour la Mission. La concrétisation, à Chicago et à Tokyo, des engagements mutuels définis par le Gouvernement afghan et ses partenaires internationaux à Bonn en 2011 sera nécessaire pour garantir le succès et la durabilité de la transition et des processus de Kaboul. La MANUA

continuera, notamment en tant que coprésident du Conseil commun de coordination et de suivi, à appuyer les efforts du Gouvernement afghan en ce sens.

74. Sur la base de ces considérations, issues de consultations prolongées – d’abord et avant tout avec les représentants du Gouvernement afghan et les membres du Conseil – tenues dans le contexte de l’examen, je recommande que le mandat de la MANUA, qui expire le 23 mars 2012, soit reconduit pour 12 mois supplémentaires. La MANUA continue à jouer un rôle important dans le soutien apporté à l’Afghanistan par la communauté internationale. Les impératifs du processus de transition, l’évolution de la situation au cours de l’an passé et le calendrier politique et de développement de l’Afghanistan pour 2012 devraient guider la Mission et ses activités opérationnelles dans le sens indiqué ci-dessus.

75. D’autres éléments du mandat exposé dans la résolution 1974 (2011) du Conseil de sécurité et dans les résolutions précédentes devraient continuer à guider le travail de la MANUA. À cet égard et puisque la MANUA est une mission intégrée, les mandats et compétences techniques respectifs des membres concernés de la famille des Nations Unies devraient être mis à contribution en mettant l’accent, le cas échéant, sur un renforcement cohérent du rôle et de la capacité des institutions afghanes à s’acquitter de leur mandat à l’égard du peuple afghan.

76. Sur le plan pratique, le mandat devrait être exécuté grâce à une présence continue au niveau sous-national, dont la taille et la configuration devraient être déterminées par mon Représentant spécial sur la base d’une évaluation des activités prévues et des besoins sur le terrain, des capacités et des compétences disponibles pour mener ces activités et répondre à ces besoins et des exigences en matière de sécurité et de soutien.

77. Enfin, je me réjouis de l’arrivée, à Kaboul le 17 janvier, de mon nouveau Représentant spécial, Ján Kubiš. Le lendemain de son arrivée, M. Kubiš a été chaleureusement accueilli par le Président Karzaï. M. Kubiš pose les fondements d’un partenariat solide avec ses homologues afghans et internationaux. Je voudrais aussi remercier encore une fois l’ensemble du personnel national et international des Nations Unies de son engagement indéfectible, dans des conditions difficiles, à l’égard du peuple afghan.

Annexe

Progrès accomplis par rapport aux objectifs fixés

I. Sécurité

Objectif : institutions et mécanismes de sécurité afghans viables, capables d'assurer la paix et la stabilité et de protéger le peuple afghan

Indicateurs de progrès

Critères de mesure

Accroissement du nombre de membres de la police nationale et de l'armée nationale encadrés, formés et opérationnels conformément à une structure convenue

- Le nombre de membres de l'armée et de la police est en passe de croître de 195 000 et de 152 000 respectivement, en 2012, conformément aux prévisions.
- Selon l'enquête menée par le PNUD sur l'image de la police, la confiance que le public a dans les forces de police s'est améliorée de 46 % par rapport à 2010, contre 34 % par rapport à 2009.

Élaboration et mise en œuvre d'un plan de transfert progressif et conditionnel des responsabilités en matière de sécurité aux forces afghanes

- Les zones de transition (phases I et II) ont été approuvées par le Président Karzaï les 22 mars et 27 novembre 2011 et les plans de mise en œuvre de la transition ont été lancés.

II. Paix, réintégration et réconciliation

Objectif : concertation nationale et recherche par les pays de la région de moyens de poursuivre un dialogue constructif et ouvert à tous et d'encourager la création d'un climat politique propice à la paix

Indicateurs de progrès

Critères de mesure

Élaboration et mise en œuvre de cadres nationaux et régionaux de renforcement des efforts de paix, de réintégration et de réconciliation ouverts à tous

- En novembre 2011, la Loya Jirga traditionnelle a accepté de poursuivre le dialogue.
- Fin janvier 2012, 3 354 éléments hostiles au Gouvernement ont été intégrés au Programme afghan pour la paix et la réintégration. 442 autres étaient en passe de l'être.
- Fin janvier 2012, 157,5 millions de dollars des États-Unis avaient été versés au fonds d'affectation spéciale pour la reconstruction de l'Afghanistan.

Indicateurs de progrès

Critères de mesure

Renforcement de la capacité des autorités afghanes de recueillir et de fournir des éléments d'information étayés, actualisés et exacts au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011)

Renforcement de l'adhésion du public au processus de paix grâce à une action menée au niveau des populations locales et avec la société civile

- La mise en œuvre du Programme inclut :
 - a) création de cellules de planification et de coordination dans 4 ministères d'exécution;
 - b) lancement de 2 projets de déminage (provinces de Baghlan, de Kunduz et d'Herat) et de 1 programme de formation professionnelle à Badghis, début de la mise en œuvre; c) création d'un système de projets de microfinancement (27 projets approuvés); et d) mise en œuvre en cours de 160 projets dans le cadre du Programme national de solidarité.
- En 2011, le Gouvernement afghan a communiqué au Comité des informations qui ont permis de radier 15 personnes de la liste des Taliban visés par des sanctions.
- Création de 2 nouveaux comités provinciaux pour la paix, ce qui en porte le nombre total à 30. 29 équipes provinciales du secrétariat commun ont été créées pour mettre en œuvre le Programme.
- Des réunions concernant la réintégration, notamment une conférence de haut niveau sur le Programme afghan pour la paix et la réconciliation dans le sud de l'Afghanistan, ont été organisées aux niveaux national et provincial avec le Haut Conseil pour la paix et le secrétariat commun du Programme.
- Des représentants du Haut Conseil pour la paix se sont rendus en visite officielle dans tout l'Afghanistan ainsi qu'en Allemagne, aux Émirats arabes unis, en Inde, en Indonésie, en Iran, en Norvège, au Pakistan, au Turkménistan et en Turquie.
- L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a apporté un appui technique au Haut Conseil pour la paix pour l'adoption de la politique d'égalité hommes-femmes dans le cadre du processus afghan de paix et de réconciliation et pour l'élaboration d'un plan de travail pour 2012.

III. Gouvernance et renforcement des institutions

Objectif : élargissement de l'autorité du Gouvernement à l'ensemble du pays grâce à l'instauration d'institutions démocratiques, légitimes et responsables, jusqu'au niveau local, dotées des moyens de mettre en œuvre des politiques et de plus en plus en mesure de se prendre en charge

Indicateurs de progrès

Critères de mesure

Renforcement de la capacité des autorités afghanes et des institutions électorales indépendantes à gérer et à organiser périodiquement des élections régulières, en tenant dûment compte de la participation des femmes et des quotas garantis par la Constitution

- La Commission électorale indépendante a procédé à un bilan des enseignements tirés, établi un plan stratégique et un plan de renforcement des capacités et de formation, et entamé un travail de clarification et de renforcement des réglementations internes.
- Le projet ELECT II a été lancé en décembre 2011. En collaboration avec la Commission électorale indépendante, il s'agira de renforcer les capacités des institutions électorales pendant la période des élections, y compris les moyens techniques et les infrastructures, d'envisager les différentes possibilités futures pour le registre électoral et de mener un travail de communication pour élargir la participation.

Création d'un comité de suivi et d'évaluation et définition d'objectifs de lutte contre la corruption

- Le Comité de suivi et d'évaluation a été créé, les représentants nationaux et internationaux ont été choisis, et plus de 60 objectifs de lutte contre la corruption au niveau national sont en cours de hiérarchisation.

Mise à la disposition des institutions chargées de la lutte contre la corruption des moyens de suivre la politique à cet égard au sein de toutes les instances gouvernementales

- La Haute autorité de contrôle a coordonné la conception et la mise en œuvre du plan d'action du Gouvernement en matière de lutte contre la corruption. 54 ministères et directions indépendantes ont élaboré leurs plans d'action anticorruption en 2011, dont 48 ont été approuvés par la Haute autorité de contrôle.
- L'Assemblée nationale a examiné la loi relative aux audits, qui prévoit l'indépendance du Bureau de contrôle et d'audit.

Indicateurs de progrès

Critères de mesure

Publication annuelle des déclarations de patrimoine souscrites par les agents de l'État

- Environ 2 500 hauts fonctionnaires de 38 institutions gouvernementales (ce qui représente une hausse de 505 personnes) ont fait leur déclaration de patrimoine. Les médias nationaux ont publié des informations à ce sujet.

Renforcement des moyens des fonctionnaires des administrations centrale, provinciale et des districts d'exercer leurs fonctions et de fournir des services

- L'Institut afghan de la fonction publique a assuré la formation de 2 900 fonctionnaires et fait participer 200 étudiants diplômés d'université de Kaboul et 400 diplômés de province à un programme de stages.

Renforcement de la transparence et de l'efficacité en matière de nomination des agents de la fonction publique

- La Direction indépendante de la gouvernance locale a défini le mandat des gouverneurs de province et de district.
- Comme le prévoit la réforme de l'administration publique, 17 postes de vice-gouverneur et 243 postes de gouverneur de district à pourvoir ont été annoncés et 16 gouverneurs adjoints et 86 gouverneurs de district ont été officiellement recrutés.

Consolidation de la réforme de la fonction publique axée sur une approche globale du renforcement des capacités et sur une assistance technique financée par les donateurs

- La Banque mondiale, la Commission indépendante de la Réforme administrative et de la fonction publique et le Ministère des finances ont convenu d'un projet de renforcement des capacités sur cinq ans intitulé « Capacity Building for Results Facility » en vue de renforcer les capacités des agents d'encadrement intermédiaire et supérieur.
- Les premiers jalons de la création du Fonds d'affectation spéciale de transition pour la fonction publique, en vue d'instaurer une fonction publique viable et de compléter les autres programmes financés par les donateurs, ont été posés.

Exécution de la politique de gouvernance et élaboration d'un cadre de réglementation, de financement et de budgétisation, à l'échelon infranational

- La politique d'établissement de budgets provinciale visant à permettre aux ministères d'exécution d'établir les budgets provinciaux a été élaborée par la Direction indépendante de la gouvernance locale et le Ministère des finances et mise à l'essai dans 5 ministères pilotes, par le biais des départements d'exécution dans l'ensemble des 34 provinces.

Indicateurs de progrès

Critères de mesure

	<ul style="list-style-type: none">• La Direction indépendante de la gouvernance locale a réglé les derniers détails du projet de loi relatif à l'administration locale et l'a présenté au Ministère de la justice.• Le projet de loi relatif au droit à l'information établi par la Direction indépendante de la gouvernance locale a été présenté au Ministère de la culture et de l'information.• Les attributions fondamentales des conseils provinciaux ont été définies dans le projet de loi relatif aux conseils provinciaux.• Au total, 22 plans de développement provincial ont été menés à bien et 31 plans d'action visant à accroître les recettes ont été élaborés et mis en œuvre, ce qui devrait théoriquement renforcer la planification et l'établissement des budgets au niveau local.
Définition et publication des critères régissant les frontières administratives	<ul style="list-style-type: none">• La Direction indépendante de la gouvernance locale et le Département de géodésie et de cartographie du Gouvernement afghan ont demandé aux autorités de district de donner des indications sur leurs délimitations administratives. En 2011, 4 provinces ont communiqué des données complètes à ce sujet.
Mise en place d'une infrastructure adaptée au fonctionnement des institutions gouvernementales, en particulier au niveau infranational	<ul style="list-style-type: none">• Les bâtiments administratifs ont été reconstruits dans 29 provinces.• Les bureaux des conseils provinciaux ont été construits dans 5 provinces.• Les bureaux des conseils de district ont été construits dans 46 provinces.• Les tribunaux de première instance ont été construits ou remis en état dans 10 districts de 5 provinces différentes.
Institution de systèmes judiciaires et pénaux crédibles et accessibles qui respectent et défendent les droits fondamentaux de tous les citoyens	<ul style="list-style-type: none">• Le Conseil des ministres a examiné le projet de code de procédure pénale.

Indicateurs de progrès

Critères de mesure

- Le Programme prioritaire national sur trois ans « Droit et justice pour tous » a fait l'objet d'intenses consultations en vue de sa présentation au Conseil commun de coordination et de suivi en 2012.
 - Le nombre de bureaux d'aide juridictionnelle du Ministère de la justice est passé de 19 en 2010 à 26 en 2011. Le nombre total d'avocats intervenant au titre de l'aide juridictionnelle au Ministère de la justice se montait à 97 en novembre 2011; 35 avocats supplémentaires ont rejoint le service de l'aide juridictionnelle du Ministère grâce au programme de réforme du secteur de la justice financé par le Fonds d'affectation spéciale pour la reconstruction de l'Afghanistan.
 - La fourniture de services d'aide juridictionnelle par les organisations non gouvernementales a augmenté : selon les estimations, le nombre total d'avocats intervenants au titre de l'aide juridictionnelle avoisine 250 aujourd'hui, contre environ 190 en 2010.
 - Le nombre d'avocats inscrits au tableau de l'Ordre des avocats afghan est passé d'environ 928 à la fin de 2010 à quelque 1 150 en décembre 2011.
 - Le Conseil des ministres a approuvé un programme de réformes portant sur l'échelle des traitements et des grades au sein du Bureau du Procureur général en décembre 2011.
 - Le 10 janvier, conformément au décret présidentiel du 17 décembre 2011, la Direction centrale des prisons est officiellement passée de la tutelle du Ministère de la justice à celle du Ministère de l'intérieur. La MANUA, de concert avec les partenaires des Nations Unies et d'autres intervenants, œuvre pour que la Direction reste placée sous l'autorité directe du Ministre de l'intérieur et soit indépendante de la Police nationale afghane et d'autres services. Le Ministre de l'intérieur a réaffirmé son engagement en ce sens.
-

IV. Droits de l'homme

Objectif : respect accru des droits de l'homme des Afghans, conformément à la Constitution afghane et au droit international, l'accent étant mis en particulier sur la protection des civils, la situation des femmes et des filles, la liberté d'expression et la responsabilité fondée sur le respect de l'état de droit

Indicateurs de progrès

Critères de mesure

Diminution du nombre d'incidents découlant du recours illégal à la force et à l'intimidation contre les civils, le droit international étant respecté par les acteurs concernés

- En 2011, 3 021 civils ont été tués dans des incidents liés au conflit, ce qui représente une hausse de 8 % par rapport à 2010. Les éléments hostiles au Gouvernement sont responsables de la mort de 2 332 personnes, soit une augmentation de 14 % par rapport à 2010, tandis que les forces favorables au Gouvernement sont responsables de 14 % des pertes civiles, ce qui représente une diminution de 4 % par rapport à 2010.
- La Force internationale d'assistance à la sécurité a rendu publiques deux directives tactiques visant à réduire les pertes civiles (dont une sur les patrouilles nocturnes) et deux autres directives tactiques internes sur la protection des convois et sur l'entrée dans les établissements médicaux, pour assurer une meilleure protection des civils et une réduction des pertes civiles causées par la Force.
- Les Taliban se sont engagés par plusieurs déclarations publiques à protéger les civils pendant leurs opérations.
- La MANUA a continué à suivre la situation et poursuivi son action de sensibilisation au droit international des droits de l'homme et au droit international humanitaire.

Amélioration de la prise de conscience par les Afghans de leurs droits et par le Gouvernement de ses obligations

- Cinq rapports de la MANUA ont été publiés sur la protection des civils, la mise en œuvre de la loi sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le traitement des détenus par les autorités afghanes, la facilitation du Dialogue du peuple afghan pour la paix et les activités de communication menées avec les différents intervenants et les médias pour sensibiliser l'opinion aux droits de l'homme.

Élargissement de l'impact des mesures juridiques et politiques de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, et renforcement du soutien en faveur de ces mesures

- Le plan d'action commun au Gouvernement et à l'ONU visant à prévenir le recrutement de mineurs, la violence sexuelle, le meurtre ou les atteintes à l'intégrité physique des enfants a été signé le 30 janvier 2011 et le Groupe de travail technique interministériel sur le sort des enfants en temps de conflit armé a été créé.
- Trois décrets visant à prévenir le recrutement de mineurs et à renforcer le régime disciplinaire au sein des forces nationales de sécurité afghanes ont été promulgués par le Ministère de l'intérieur et le Ministère de la défense.
- Deux décrets visant à sensibiliser à l'interdiction faite par l'islam de recruter des enfants, de pratiquer la torture et d'attaquer des écoles et des hôpitaux ont été pris par le Conseil des oulémas.
- Les règlements régissant le fonctionnement des centres de protection des femmes ont été approuvés. ONU-Femmes apporte un appui technique au Ministère des affaires féminines ainsi qu'aux bureaux provinciaux et aux organisations de la société civile dans la mise en œuvre de la réglementation et a assuré la formation des directeurs des affaires féminines de 24 provinces.
- La loi relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes n'est pas assez utilisée par les parquets. Les affaires de violences faites aux femmes font souvent l'objet d'une médiation dans le cadre des modes traditionnels de règlement des litiges, contrairement aux dispositions de la loi (rapport 2011 de la MANUA sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes).
- Le bureau de pays d'ONU-Femmes a continué à administrer le Fonds spécial pour l'élimination de la violence contre les femmes. Sur les 17 centres de protection des femmes en Afghanistan, 7 sont financés au moyen du Fonds spécial. Le montant total des fonds versés en 2011 s'élève à 742 246 dollars des États-Unis.

Renforcement de la sensibilisation aux mesures juridiques et politiques de lutte contre l'impunité et de promotion de la justice transitionnelle, et renforcement du soutien en faveur de ces mesures

Respect par le Gouvernement de ses obligations concernant l'établissement de rapports au titre des conventions et pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, et application des recommandations formulées par le Conseil des droits de l'homme lors de l'examen périodique universel de l'Afghanistan

- La Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan a mis au point son rapport sur la cartographie du conflit et les violations des droits de l'homme en Afghanistan de 1978 à 2001.
- Le Plan d'action pour la paix, la réconciliation et la justice n'a pas été revu malgré l'engagement pris à la conférence de Kaboul.
- Les organisations de la société civile et la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan ont, avec le concours de la MANUA, mené le Dialogue du peuple afghan pour la paix, sollicitant les vues de plus de 1 500 Afghans sur la paix, la sécurité, la transition, l'état de droit et l'impunité.
- La majorité des conseils provinciaux pour la paix ne représenteraient pas équitablement les associations de la société civile, de femmes et de victimes.
- Le secrétariat commun du Programme afghan pour la paix et la réintégration a adopté des instructions permanentes sur la vérification des antécédents, mais les comités de paix locaux promettaient l'amnistie aux combattants qui rejoignent le Programme.
- Le Comité des droits de l'enfant a examiné le rapport initial de l'Afghanistan sur son application des dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant.
- ONU-Femmes a aidé le Gouvernement à élaborer son rapport périodique initial au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et à le lui présenter en vue de son examen en 2012.
- Avec l'appui technique de la MANUA, le Service d'appui aux droits de l'homme du Ministère de la justice a élaboré un plan d'action pour mettre en œuvre les recommandations formulées par le Conseil des droits de l'homme lors de l'examen périodique universel de l'Afghanistan.

Renforcement des moyens d'action et de l'engagement du Gouvernement afghan et de la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan, en sa qualité d'institution nationale afghane chargée des droits de l'homme, en faveur du respect, de la protection, de l'exercice et de la promotion de ces droits

- Le Service d'appui aux droits de l'homme du Ministère de la justice est devenu totalement opérationnel. Il a vérifié la conformité de la loi afghane avec la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Il a également dressé un bilan de l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les ministères du Gouvernement.
- Le Conseil commun de coordination et de suivi a approuvé le Programme prioritaire national pour les droits de l'homme et les responsabilités civiques. Le plan de mise en œuvre triennal du programme a été élaboré.
- Même si le Gouvernement avait promis de débloquer 1 million de dollars des États-Unis pour la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan, le budget définitif 2011/12 présenté au Parlement n'octroie que la moitié du montant promis et ne régularise pas le statut juridique de la Commission dans le cadre budgétaire général.
- La Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan a procédé à une auto-évaluation des moyens organisationnels et opérationnels dont elle dispose pour améliorer le renforcement futur des capacités.
- La Direction nationale de la sécurité a établi un service des droits de l'homme pour enquêter sur les allégations de sévices et de tortures à l'encontre des détenus.

V. Développement économique et social

Objectif : politiques du Gouvernement bénéficiant d'un appui international afin de promouvoir une croissance économique durable contribuant à la stabilité générale

Indicateurs de progrès

Critères de mesure

Les programmes prioritaires nationaux sont conçus et mis en œuvre avec le soutien et l'aval de la communauté internationale

- Sur 22 programmes, 11 ont reçu l'aval du Conseil commun de coordination et de suivi.

Répartition plus équitable de l'aide au développement et des dépenses de l'État sur l'ensemble du territoire afghan

Augmentation des recettes fiscales et de la croissance durable à l'aide des ressources du pays

- Le système gouvernemental d'établissement des rapports tous les 100 jours a été expérimenté tout au long de l'année et a permis aux donateurs de rester informés des progrès concernant les plans d'action des programmes.
- Le Fonds d'affectation spéciale pour la reconstruction de l'Afghanistan a reçu des financements de la part des donateurs après l'approbation du programme du Fonds monétaire international, qui comprend un appui budgétaire aux programmes prioritaires nationaux.
- ONU-Femmes soutient le Ministère de la reconstruction et du développement ruraux dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie nationale relative à la sécurité économique et aux droits des femmes, et a organisé un atelier à l'intention des hauts fonctionnaires du Ministère sur la problématique hommes-femmes et l'autonomisation économique.
- Un programme pilote de budgétisation destiné à intégrer les besoins évalués au niveau provincial dans le budget national a été lancé en 2010. Chaque province est susceptible de se voir allouer jusqu'à 2,5 millions de dollars des États-Unis dans le budget 2012/13.
- Le Ministère des finances a engagé un examen indépendant des capacités de gestion des finances publiques dans 14 ministères en vue d'étudier des solutions permettant d'améliorer l'exécution du budget.
- Sur les 12 derniers mois, les recettes fiscales nationales ont dépassé de 11,8 % l'objectif fixé en 2011-2012. Elles sont supérieures au montant réel perçu en 2010-2011 mais n'ont pas atteint l'objectif fixé pour cet exercice budgétaire. Les droits de douane ont dépassé à la fois le montant effectif perçu en 2010-2011 et le montant prévu pour cet exercice. Les recettes non fiscales sont plus élevées qu'à la même époque en 2010-2011 et supérieures au montant prévu grâce essentiellement aux premières recettes

<i>Indicateurs de progrès</i>	<i>Critères de mesure</i>
	<p>généérées par la mine de cuivre d'Aynak. Selon les données préliminaires, la croissance sera inférieure à son taux de l'année précédente (8,4 %) mais restera forte.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Groupe multipartite de l'Initiative de transparence des industries extractives s'est réuni 8 fois en 2011 et une société d'audit indépendante a été choisie par le Gouvernement afghan pour la validation des rapports périodiques sur le respect de la réglementation. • La société civile est représentée au sein du Groupe multipartite de l'Initiative de transparence des industries extractives et le projet de loi sur l'accès à l'information comporte des dispositions relatives à l'accès du public aux données minières.

VI. Coopération régionale

Objectif : coordination régionale soutenue et effective en faveur de la prospérité, de la paix et de la stabilité

<i>Indicateurs de progrès</i>	<i>Critères de mesure</i>
<p>Amélioration de la coordination entre les organes régionaux et accroissement des investissements régionaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le groupe de travail sur la coopération régionale mis en place par le Groupe de contact international s'est réuni le 3 juin 2011 et a réaffirmé son engagement en faveur de la stabilité et de la prospérité économique de l'Afghanistan. • La Conférence d'Istanbul pour l'Afghanistan, sur le thème « Sécurité et coopération au cœur de l'Asie », s'est tenue le 2 novembre 2011; par la suite, le Vice-Ministre des affaires étrangères afghan a communiqué un document de réflexion assorti de 12 mesures de confiance visant à approfondir la coopération régionale (43 mesures de cette nature ont été présentées lors de la Conférence d'Istanbul). • L'Accord sur le commerce de transit entre l'Afghanistan et le Pakistan est entré en vigueur le 12 juin 2011.

- Les réunions tripartites entre l'Afghanistan, le Pakistan et les États-Unis d'Amérique ont repris le 3 mai mais ont été de nouveau suspendues à la suite du meurtre du Dr Rabbani.
- L'Afghanistan et l'Inde ont signé un accord de partenariat portant sur : la coopération politique et la sécurité; la coopération commerciale et économique; le renforcement des capacités et l'éducation; et les relations sociales et culturelles entre les sociétés civiles des deux pays.
- À la 10e séance du Conseil des chefs de gouvernement de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, la Fédération de Russie s'est engagée à contribuer 500 millions de dollars au projet de transport d'électricité entre l'Asie centrale et l'Asie du Sud.
- À sa réunion de janvier 2012, la Commission économique pakistano-afghane a convenu d'adopter une feuille de route assortie d'un calendrier établissant les mesures destinées à renforcer la coopération en matière de transfert de l'énergie et de liaisons routières entre l'Asie centrale, l'Afghanistan et le Pakistan.
- Lors d'un sommet à Téhéran en juin 2011, les Présidents afghan, iranien et pakistanais ont signé une déclaration sur le renforcement de leur action commune contre la drogue et le terrorisme et sur le développement dans les domaines politique, économique et culturel et dans celui de la sécurité.
- En janvier 2012, l'Afghanistan et la République islamique d'Iran ont signé un mémorandum d'accord visant à accroître la coopération dans les secteurs des douanes, de la banque et des assurances, ainsi que dans l'adoption de mesures de lutte contre la contrebande.
- En septembre 2011, l'Afghanistan et le Kazakhstan ont signé un accord portant sur le développement du commerce entre les deux pays.

Indicateurs de progrès

Critères de mesure

- Le « pont de l'énergie » reliant l'Afghanistan au Tadjikistan – une ligne à haute tension reliant la centrale hydroélectrique de Sangtuda au Tadjikistan à Baghlan, en Afghanistan – a été inauguré en octobre.
 - Des pourparlers trilatéraux entre l'Afghanistan, le Tadjikistan et le Kirghizistan ont eu lieu en janvier 2012 pour organiser la lutte contre la drogue grâce à l'échange régulier d'informations et à la formation de spécialistes.
-

VII. Partenariat entre le Gouvernement afghan et la communauté internationale

Objectif : appui cohérent de la communauté internationale aux priorités arrêtées par le Gouvernement afghan dans un cadre de coordination contrôlé par les autorités afghanes

Indicateurs de progrès

Critères de mesure

Augmentation du pourcentage de l'aide internationale alignée sur les priorités du Gouvernement et de la stratégie nationale de développement afghans

- Le Gouvernement a annoncé l'adoption de la « Nouvelle donne pour l'engagement dans les États fragiles », approuvée lors du Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement, comme nouveau cadre de gestion de l'aide.
- Suite aux résultats des Conférences de Bonn et de Busan, la politique gouvernementale en matière de gestion de l'aide est en cours de révision aux fins d'une meilleure harmonisation avec le contexte actuel du développement et l'environnement de l'aide.
- Le dialogue sur la coopération pour le développement, une concertation annuelle entre le Ministère des finances et les donateurs destinée à examiner une enveloppe financière et convenir des grandes priorités à respecter, doit commencer en mars et permettre d'évaluer l'harmonisation avec les programmes prioritaires nationaux.

<i>Indicateurs de progrès</i>	<i>Critères de mesure</i>
Amélioration de la transparence dans les marchés et contrats passés au nom du Gouvernement et de la communauté internationale	<ul style="list-style-type: none">• Les recommandations du Groupe de travail du Bureau du Conseil de la sécurité nationale concernant l'attribution des marchés ont été soumises au Cabinet du Président.
Renforcement du Conseil commun de coordination et de suivi à l'appui du processus de Kaboul, et comme moyen d'examen régulier des progrès accomplis dans le cadre des priorités arrêtées par l'Afghanistan et des engagements mutuels	<ul style="list-style-type: none">• Le Conseil commun de coordination et de suivi a de nouveau été confirmé comme le principal mécanisme de coordination de haut niveau en Afghanistan à la suite de l'accord intervenu sur des initiatives telles que l'approbation des programmes prioritaires nationaux.

VIII. Lutte contre les stupéfiants

Objectif : poursuite de la tendance à la réduction de la culture du pavot, de la production de stupéfiants et de la toxicomanie.

<i>Indicateurs de progrès</i>	<i>Critères de mesure</i>
Baisse des taux de culture du pavot, de production de stupéfiants et de toxicomanie	<ul style="list-style-type: none">• La culture du pavot en Afghanistan s'étend sur 131 000 hectares, soit 7 % de plus qu'en 2010. Dans une proportion de 78 %, les champs de culture sont concentrés dans les provinces de Helmand, Kandahar, Uruzgan, Daikundi et Zabul au sud, et 17 % le sont dans les provinces de Farah, Badghis et Nimroz à l'ouest.• Le nombre de provinces ne pratiquant pas la culture du pavot est tombé de 20 en 2010 à 17 en 2011, Baghlan, Faryab et Kapisa ayant perdu leur statut de provinces sans pavot.• La production potentielle en 2011 devrait atteindre 5 800 tonnes, soit une hausse de 61 % par rapport aux 3 600 tonnes produites en 2010.• La fourniture de traitement aux toxicomanes a augmenté de façon marginale et les voies de traitement disponibles sont plus nombreuses, notamment les consultations externes et les services de postcure offerts localement.

Indicateurs de progrès

Critères de mesure

Efficacité accrue de l'interception et de la lutte contre le trafic

- La nouvelle politique gouvernementale de réduction de la demande de stupéfiants et la politique de prévention du VIH/sida et de soins y afférents ont été parachevées pour lutter contre l'augmentation des taux de toxicomanie et les ravages qu'ils entraînent dans le pays.

- En 2011, les policiers chargés de la lutte contre les stupéfiants ont effectué 1 807 opérations au terme desquelles ont été saisis 52 839 kilos d'opium, 32 793 kilos d'héroïne, 57 968 kilos de haschisch, 29 374 kilos de morphine et 112 237 kilos de précurseurs chimiques. En tout, 963 suspects, dont 7 ressortissants étrangers, ont été arrêtés.

- L'opération TARCET III (Communication, compétence et formation régionales en matière de lutte contre le trafic) a vu les autorités afghanes réaliser les plus grosses saisies de précurseurs parmi tous les pays de la région y participant. Figuraient au tableau 23 000 kilos d'anhydride acétique dans trois valises dont la saisie, à une frontière internationale ouvrant le passage en Afghanistan, a constitué une percée importante en permettant de lancer des enquêtes pour remonter les filières. La République islamique d'Iran et le Tadjikistan ont également signalé des saisies d'anhydride acétique (1 330 kilos pour le premier, 404 pour le second). En outre, 19 000 kilos d'autres produits chimiques ont été saisis au cours de l'opération.

Progrès de l'agriculture licite et des investissements privés connexes dans les zones précédemment consacrées à la culture du pavot

- Le perfectionnement en cours du mécanisme de suivi relatif à la lutte contre les stupéfiants au sein du Conseil commun de coordination et de suivi permettra de mesurer les progrès de l'agriculture licite et l'accroissement des investissements privés connexes dans le cadre d'intervention sur les programmes prioritaires nationaux.
